

Politique de Lutte contre la Corruption de Wetlands International

0. Introduction

Cette politique contre la corruption montre l'engagement de Wetlands International à la prévention et à la détection de la corruption. Cette politique s'applique à Wetlands International en tant qu'Organisation et à toutes les personnes qui y travaillent ou travaillent pour/ ou au nom de Wetlands International.

L'objectif de cette politique est de donner un aperçu des questions d'intégrité, des mesures préventives à prendre, des signaux de la corruption, de la recherche à mener et de la réaction appropriée. Accorder une bonne attention à la gestion des risques relatifs à l'intégrité et à la corruption peut juguler la perte financière, la perte de réputation, et peut finalement accroître la possibilité de mobilisation des fonds.

Cette politique de Lutte contre la Corruption vise à être un document de référence pour les membres du personnel de Wetlands International en général et des Responsables Internationaux de Wetlands International en particulier en ce qui concerne la façon d'éviter et de gérer les questions relatives à la corruption. Par ailleurs, cette politique servira d'outil pour la sensibilisation aux défis relatifs à la corruption.

1. Définition de la corruption

Wetlands International définit la corruption comme étant:

L'abus de du pouvoir acquit aux fins d'un bénéfice illégitime pour des individus ou de groupes

La corruption peut impliquer les bénéfices financiers et non-financiers tels que la réputation personnelle accrue, l'acquisition du capital politique ou l'accès aux services. La corruption peut survenir sous de nombreuses formes, y compris mais non limitées à:

- le pourboire / pot-de-vin (dessous-de-table)/ Commission: quand quelqu'un fournit de façon inappropriée anormalement des biens ou des services en contre-partie d'une forme d'une forme de compensation inappropriée
- Détournement: vol des ressources aux fins d'utilisation personnelle
- extorsion: l'acte d'obtenir quelque chose par la force, les menaces ou des demandes indues
- Favoritisme: Accorder de façon injuste une faveur à une personne ou un groupe aux dépens des autres et comprend le népotisme qui est un favoritisme envers les parents

2. Wetlands International ne tolère pas la corruption

Wetlands International ne tolère aucun type de corruption telle que définie dans la section ci-dessus. La corruption pose un sérieux défi de développement. Elle sape la démocratie et la bonne gouvernance en en mettant en cause les procédures formelles. Elle affaiblit aussi le développement économique en générant des distorsions importantes et l'inefficacité. La corruption touche particulièrement les pauvres, en les privant de leur accès libre et équitable aux services auxquels ils ont droit.

Pour prévenir l'abus du pouvoir acquis aux fins du gain privé et pour garantir que l'argent des bailleurs soit bien dépensé, Wetlands International est engagé à combattre tous les types de corruption. Wetlands International a respecté son engagement en:

- tenant les employés et les homologues comptables du fait de rapporter des cas suspects de corruption et en leur fournissant des canaux de communication convenables et en s'assurant que l'information sensible soit traitée de façon appropriée (voir section 3 & 4)
- enquêtant rigoureusement sur les allégations des cas de corruption et en prenant des mesures fermes et rigoureuses contre tout employé ou homologue impliqué dans la corruption
- maintenant et en appliquant des politiques et procédures additionnelles pour contrer la corruption

3. Rapporter des cas suspects de corruption

Toutes les parties prenantes, y compris toutes les personnes qui travaillent à Wetlands International, pour Wetlands International ou au nom de Wetlands International peuvent approcher Wetlands International avec leurs doléances ou plaintes se rapportant à des éventuels cas de fraude ou de corruption. Wetlands International s'engage à faire des enquêtes et à exercer des représailles contre les cas suspects de corruption.

En plus des responsabilités spécifiques listées ci-dessous, tous les employés devraient aussi adhérer au Code de Conduite de Wetlands International qui donne une orientation sur les valeurs fondamentales et les Principes Directeurs, et l'engagement à la transparence et à l'obligation de rendre compte.

Responsabilités des employés

Tous les employés et volontaires de Wetlands International ont la responsabilité:

- d'agir avec correction dans l'utilisation des actifs et des ressources de Wetlands International.
 - d'alerter leur chef hiérarchique à propos de:
 - tout cas suspect ou effectif de fraude ou de corruption.
 - tout acte ou événement suspect qui pourrait donner lieu à une suspicion de fraude ou de corruption.
- Si pour une raison quelconque un membre du personnel ne sent pas en mesure de signaler un cas suspect de fraude ou de corruption à son chef hiérarchique direct (line manager), il / elle devra informer un responsable à un échelon supérieur à celui de son chef hiérarchique direct ou le Directeur des Opérations de Wetlands International. Le personnel de Wetlands International peut signaler de façon anonyme la corruption en utilisant la boîte à suggestions. Le personnel devra se référer à la Politique de Dénonciation (voir section 4) pour des orientations quand il se trouve dans des situations où il ne se sent pas en mesure de signaler un cas suspect de fraude ou de corruption à son administration directe ou s'il n'est pas satisfait de la façon dont ses préoccupations ont été prises en compte.
- aider dans les enquêtes en rendant disponibles toutes les informations pertinentes et en coopérant dans les entretiens (interviews)

Responsabilités des Sous-traitants / Organisations Partenaires

Les obligations des Organisations Sous-traitantes ou Organisations Partenaires sont détaillées dans la Politique de Contrôle Financier et de Sanctions relative aux Accords de Sous-traitance et aux Accords de Subventions ainsi qu'aux Contrats.

Les Organisations Sous-traitantes ou les Organisations Partenaires doivent signaler tout cas suspect de fraude ou de corruption.

En outre, la Procédure des Plaintes de Wetlands International décrit le Protocole et les procédures relatives aux dispositions à prendre après réception des plaintes, y compris les informations ou les suspicions concernant des dépenses illégales faites par les Organisations Sous-traitantes /

Partenaires de Wetlands International. Cette procédure décrit aussi la manière dont Wetlands International traite les plaintes, y compris l'enregistrement desdites plaintes dans un registre. Les cas graves de fraude seront signalés aux autorités compétentes conformément à la Loi en vigueur.

4. Politique de Dénonciation

Un dénonciateur est quelqu'un qui signale à son entourage (normalement un chef hiérarchique) une corruption potentielle qui se passe. Tous les membres du personnel doivent être encouragés à devenir dénonciateurs s'ils détectent des questions de corruption. Rapporter à l'interne l'abus est perçu comme une contribution à l'amélioration du fonctionnement de Wetlands International, de la transparence souhaitée et de l'obligation de rendre compte. Les employés qui, de bonne foi, rapportent un abus, doivent être protégés contre les traitements injustes. Les dénonciateurs peuvent faire l'objet de pression de la part des membres du personnel potentiellement corrompus ou de supporters. Pour réduire ce risque, les Membres du personnel peuvent "dénoncer" de façon anonyme, appuyés par le principe selon lequel le dénonciateur est un témoin et non un plaignant. Un système utilisant une boîte à suggestions est un outil convenable permettant au personnel de dénoncer dans l'anonymat total la corruption potentielle. Cela peut être une boîte avec cadenas (se fermant donc à clé) et où des notes écrites peuvent y être déposées. Les suggestions peuvent être exploitées par la Direction.

5. Conclusions finales

- a) Wetlands International partage la responsabilité de la prévention et de la détection de la corruption avec le secteur du développement et le secteur des ONG dans son ensemble
- b) Wetlands International est engagé à dans la collaboration, à la fois au sein du secteur et avec les autres parties impliquées
- c) En cas de comportements indésirables, ou autres pratiques qui violent cette Politique de Lutte contre la Corruption de Wetlands International, veuillez signaler cela au Directeur Général de Wetlands International ou au Président du Conseil de Supervision
- d) Si nécessaire et applicable, on peut recourir à la Procédure des Plaintes de Wetlands International qui est disponible à l'adresse de Site Web suivante: www.wetlands.org

Colophon

Wetlands International
P.O. Box 471
6700 AL Wageningen
The Netherlands

Telephone number: +31 (0) 318 660 910
Telefax: +31 (0) 318 660 950
Email: post@wetlands.org
Website: www.wetlands.org

Document: Anti-Corruption politique Wetlands International
Author: Frank van der Valk
Version: 0.1
Created: 01 September 2011
Modified:
To be reviewed: Standard: every 3 years
Available at: Q:\1. Policies & (project) procedures\Wetlands International Policies\1. Organisational documents\1. Accountability, CSR, Partnership
Original language: English

